



Règlement de l'épreuve 6h VTT de l'UCE

Dimanche 8 Mai 2022 - Saint Mars d'Outillé

1 : Le principe de l'épreuve

L'Union Cycliste d'Écommoy organise le dimanche 8 mai 2022, les 6 heures VTT de L'Union Cycliste d'Écommoy sur la commune de Saint Mars d'Outillé.

Il s'agit d'une épreuve d'endurance en solo ou en relais par équipe de 2 à 4 vététistes.

Le principe est simple, faire le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur le circuit mis en place le jour de l'épreuve.

2 : Durée de l'épreuve et parcours

Cette épreuve se déroulera sur 6h, le départ sera donné à 13 heures pour une arrivée à 19 heures.

À l'annonce de la fin de course, tous les départs seront interdits. L'organisation se donne le droit de modifier l'heure du départ en fonction de conditions particulières (météorologiques, problèmes techniques...).

Le parcours proposé emprunte des chemins, des sentiers, une carrière, un domaine boisé. Notre circuit est accessible à tout, sportifs confirmés ou débutants.

Le but étant de participer dans la joie et la bonne humeur. Le parcours et l'entrée au terrain seront entièrement balisés, sécurisés (protocole sanitaire), fléchés et ouverts aux spectateurs.

3 : Les participants en solo ou en équipes

L'épreuve est accessible à tous les vététistes masculins et féminins licenciés et non licenciés à partir de 14 ans (dans l'année de l'épreuve et avec une autorisation parentale obligatoire).

Vous avez la possibilité de constituer des équipes mixtes.

Les 6h VTT de l'UCE peuvent être réalisées en solo, duo, trio, quatre, en équipes VAE et en équipes de jeunes. Pour les équipes Jeunes, le nombre de participants est limité à 4 par équipes.

Pour les participants en Solo : catégorie prévue pour les participants souhaitant effectuer les 6h VTT en individuel, disponible pour les vététistes à partir de 18 ans (18 ans dans l'année de l'épreuve soit née en 2003 ou avant).

Pour les participants en Duo : catégorie prévue pour les participants souhaitant effectuer les 6h VTT par groupe de deux, mixte ou non, disponible pour les vététistes à partir de 18 ans (18 ans dans l'année de l'épreuve soit née en 2003 ou avant).

Pour les participants en Trio : catégorie prévue pour les participants souhaitant effectuer les 6h VTT par groupe de trois, mixte ou non, disponible pour les vététistes à partir de 18 ans (18 ans dans l'année de l'épreuve soit née en 2003 ou avant).

Pour les participants en Quatro : catégorie prévue pour les participants souhaitant effectuer les 6h VTT par groupe de quatre, mixte ou non, disponible pour les vététistes à partir de 18 ans (18 ans dans l'année de l'épreuve soit née en 2003 ou avant).

Pour les participants en VTAE : catégorie prévue pour les participants souhaitant effectuer les 6 h VTT en solo ou par groupe de deux à quatre personnes, mixte ou non, disponible pour les vététistes à partir de 18 ans (ou 18 ans dans l'année de l'épreuve soit née en 2003 ou avant).

Pour les participants en Jeune : catégorie prévue pour les participants souhaitant effectuer les 6 h VTT par groupe de quatre, mixte ou non, en vtt traditionnelle, disponible pour les vététistes à partir de 14 ans (ou 14 ans dans l'année de l'épreuve soit née entre 2007 et 2004).

Pour toutes équipes composées d'adulte et de jeune mélangé, se verra mis dans les catégories Duo, Trio ou Quatro et non Jeune.

Il n'est pas possible de mélanger VTT et VTAE au sein de la même équipe.

4 : Les inscriptions

Un tarif unique a été mis en place : 20 euros par participant.

Soit pour l'inscription en catégorie Solo : 20 euros, pour l'inscription en catégorie Duo : 40 euros, pour l'inscription en catégorie Trio : 60 euros, pour l'inscription en catégorie Quatro - VAE - Jeune : 80 euros.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du Mercredi 1er Décembre 2021, et se clôtureront le Lundi 18 Avril 2022 à minuit. Une clôture anticipée pourrait avoir lieu avant cette date si le nombre d'inscriptions maximal est atteint (inscription limitée à 100 équipes). Les dossiers d'inscription seront à nous faire parvenir au plus tard le Lundi 25 Avril 2021 et seront pris dans l'ordre d'arrivée. Les placements des vélos sur la grille de départ se fera, lui aussi, dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Cette épreuve est ouverte à tout vététiste majeur, licencié ou non.

Les frais d'engagements seront à régler uniquement en ligne.

Un chèque de caution de 60 euros sera à prévoir le jour de l'épreuve pour le prêt de la balise retiré par le capitaine de l'équipe.

Pour les participants licenciés : ils devront obligatoirement fournir lors de l'inscription une photocopie de leur licence (FFC, FFCT ou UFOLEP cycle uniquement) pour l'année en cours.

Pour les participants non licenciés : ils devront obligatoirement fournir lors de l'inscription un certificat médical de non-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve. Lors du classement général, aucune distinction ne sera faite entre les licenciés et les non-licenciés.

Pour les participants mineurs : ils peuvent participer à cette manifestation en fournissant obligatoirement une autorisation parentale lors de l'inscription.

L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs en cas d'accident ou de problème de santé, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents. L'organisation rappelle qu'au minimum un adulte doit être présent sur le site pendant toute la durée de la compétition. L'organisation se donne le droit de prendre des décisions concernant une équipe de mineurs, si après vérification, aucun accompagnateur n'est présent pour le bon déroulement de l'équipe (mise hors course).

L'inscription de l'équipe ne se fera qu'une fois le dossier complet et le règlement des frais d'engagements validé.

Le dossier d'inscription comprend :

- Bulletin d'engagement remplis et signé.
- Pour les licenciés : la photocopie de leur licence de l'année de l'épreuve.
- Pour les non-licenciés: le certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve pour la pratique du VTT en compétition.

- Pour les mineurs : une autorisation parentale signée.
- Le règlement de l'épreuve lu et signé.
- Le règlement des frais d'inscription.
- Copie du pass sanitaire covid-19 valide.

Les inscriptions sont à faire sur notre site internet : www.uceevent.com

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de l'épreuve.

Tout dossier incomplet sera refusé par l'organisation. Cependant, un mail de confirmation vous sera envoyé dans les 15 jours après réception des documents.

En remplissant le dossier d'inscription, tous les participants déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

5 : Annulation inscription ou changement composition d'équipe

Tout changement de coéquipier au sein d'une équipe devra se faire avant la clôture des inscriptions (au plus tard le Dimanche 18 Avril 2021) et ce nouveau coéquipier devra fournir au plus vite tous les documents nécessaires avant la date de l'épreuve afin de pouvoir prendre le départ.

Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation ou de non-présentation d'un participant ou d'une équipe, avant l'événement ou le jour de l'épreuve.

6 : Le déroulement de l'épreuve

À partir de 8h : Accueil des participants sur le camping

9h00 - 11h00 : Retrait des dossards et de la puce électronique.

Le retrait des dossards se fait uniquement sur présentation de l'équipe au complet, des pièces d'identité de chacun et du dépôt du chèque de caution de 60 euros pour balise.

Ce chèque vous sera rendu lors de la restitution de cette balise à la fin de l'épreuve.

10h00 : Reconnaissance possible du parcours

12h00 : Consignes de sécurité

13h00 : Début de la course

19h00 : Fin de la course

19h30 : Remise des récompenses

7 : L'accueil et le paddock pour les équipes

L'accueil et les vérifications administratives seront réalisés sur le site de l'événement, le jour de l'épreuve.

Chaque participant devra émarger sur une feuille d'enregistrement et se verra remettre un pack comprenant une plaque de cadre numérotée ainsi qu'une puce électronique servant de passage de relais. Chaque vélo se présentant au départ devra obligatoirement porter une plaque de cadre (avant & arrière) sous peine de disqualification.

Concernant l'accès au paddock pour les participants, chaque équipe se verra attribuée un emplacement numéroté et aura la possibilité d'y installer un barnum, par contre aucun stationnement ni circulation de véhicule motorisé ne sera autorisé sur la zone de camping ou paddock.

Pour le stationnement de véhicule, un parking sera mis à disposition à l'entrée du site.

Pas de point électrique sur le camping, pas de points de vidange prévue pour les camping-cars, il est interdit

de vidanger sur le site. Les feux, barbecues et groupe électrogène sont interdits sur le camping pour des raisons de sécurité. Les emplacements devront être nettoyés et libérés à votre départ sous peine de sanction. Chaque équipe doit entreposer ses déchets dans des sacs poubelles. Ces sacs devront être déposés dans les conteneurs mis à votre disposition.

8 : Les sanitaires

Sur le site de l'épreuve seront mis à votre disposition des blocs sanitaire (sans douche) en libre accès. Leurs nettoyage reste à la charge des utilisateurs, des produits ménagers et une poubelle seront mis à disposition ainsi que du gel hydroalcoolique.

9 : Le village des 6 Heures

Lors de cet événement, vous aurez la possibilité de vous déplacer dans «le village des 6h » où vous y retrouverez certains nos partenaires ainsi qu'un pôle restauration ouvert à tous.

Nous vous demanderons en tant de participants ou simple visiteur de garder cet espace public propre pour que chacun puisse en profiter et de respecter les règles sanitaires en vigueur.

10 : Responsabilité et Assurance

L'organisation décline toutes responsabilités :

- En cas de vol ou de perte d'objet ou détérioration pendant l'épreuve ou sur la zone de repos.
- En cas d'accident provoqué par un non-respect de consignes de sécurité.
- En cas d'accident lié à un problème de santé ou de défaillance de votre matériel.

L'association informe les participants qu'il est dans leur intérêt de posséder à titre personnel une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est-à-dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable.

Toute chute lors de l'épreuve ne pourra entraîner de poursuite à l'encontre de l'organisateur.

Chaque participant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il sera l'auteur.

L'organisateur a souscrit à une responsabilité civile pour le club, pour les membres du bureau, mais aussi pour les bénévoles de l'association.

11 : Le matériel

Les participants doivent utiliser un vélo de types tout terrains (même pour les VAE), les vélos de type Route, BMX ou Cylco-cross sont formellement interdit.

Les vélos doivent respecter certaines normes de sécurité : absence de parties saillantes, embouts de guidon présent et potence bouchée.

Le contrôle des vélos aura lieu au moment des engagements (merci de venir avec celui-ci au stand des engagement). Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu par décision des commissaires ou de l'organisateur. Si un danger est vu sur le VTT d'un participant, l'organisation se garde le droit d'interdire le départ à celui-ci.

Le port du casque et des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, mais aussi pendant le repérage du circuit.

Le port du casque pour tous les concurrents est obligatoire (casque attaché). L'absence de casque entraînera une pénalité d'arrêt de 5 minutes de l'équipe, en cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée.

12 : Le passage du relais et parcours

Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévu à cet effet.

La transmission du bracelet est obligatoire pour le changement de coureur.

Le témoin doit rester en permanence visible par les commissaires de course.

Les relais effectués hors zone seront pénalisés de 2 tours en moins pour l'équipe concernée ou en cas de récidive, une disqualification de l'équipe.

La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des participants, mais durant toute l'épreuve chaque équipe ne devra avoir qu'un seul concurrent sur le circuit. Si le passage du bracelet a été oublié, l'organisation n'est pas responsable de la « non-comptabilisation » des tours.

Des contrôles inopinés pourront être effectués par l'organisation. Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe de parcours, assistance extérieure, débridage) ou un comportement inapproprié (comportement antisportif, dangereux vis-à-vis des autres concurrents, jet de bidon ou de détritrus) entraînera automatiquement la mise hors course de toute l'équipe incriminée.

13 : Le chronométrage

Lors de l'événement, un prestataire indépendant assurera le chronométrage des équipes.

Les écrans pour suivre les classements seront à disposition dans le village de l'épreuve.

14 : Les secours

Une équipe de secouriste sera sur place afin d'effectuer les premiers secours en cas de nécessité.

Ce poste de secourisme sera tenu par des personnes agréées conformément au cahier des charges de la Fédération Française de Cyclisme.

15 : Les problèmes techniques

Tout participant qui rencontrerait un problème technique pendant son relais doit terminer le tour entamé dans le sens de la course, en respectant l'intégralité du parcours sans mettre en danger les participants présents sur le circuit.

Le participant devra revenir à la zone de relais par ses propres moyens (en marchant ou courant à côté de son vélo) afin de pouvoir laisser sa place à un de ses collègues et de faire ses réparations.

Les changements de roues ou de cadre sont strictement interdits sur le parcours ainsi que le prêt de matériel de réparation ou chambre à air par un autre concurrent.

En cas d'accident d'un participant sur le parcours nécessitant l'assistance des secours et empêchant le participant de repartir, un coéquipier sera autorisé à rejoindre l'endroit où l'accident a eu lieu afin de reprendre le relais en lieu et place.

16 : Les classements

Le classement s'effectuera par catégorie et en fonction du nombre de tours parcourus durant les 6 heures. En cas d'égalité, la récompense sera attribuée à l'équipe qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce nombre de tours. Une récompense sera remise aux trois premières équipes de chaque catégorie, soit par des trophées, des coupes et/ou des lots divers. Rappel : pour être classé, le concurrent qui effectue le dernier relais doit impérativement passer la ligne d'arrivée à l'issue des 6h.

17 : Les causes de mise hors-course

- Tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un coureur ou l'organisation.
- Tout concourant circulant en sens inverse.
- Le non-respect des consignes de sécurité et de ce présent règlement.
- Absence de plaque de cadre sur le guidon et de casque dès le départ.
- Le changement de vélo sur un tour entamé.
- Le changement de coéquipier par une tierce personne durant un tour entamé.
- Le non-respect du parcours.
- Le jet de détritrus ou de bidon.

18 : Les Réclamations

Toutes les réclamations devront être déposées au plus tard 15 minutes après l'affichage des résultats et uniquement par le capitaine de l'équipe. Ces réclamations seront à déposer auprès des arbitres, seuls qualifiés pour régler les litiges. Seuls les organisateurs sont habilités à pénaliser une équipe.

19 : Le droit à l'image

L'acceptation de ce règlement vaut pour accord à la prise de photo et de vidéo au cours de l'épreuve. Ces médias pourront être diffusées sur les différents supports de communication du club (site internet, page facebook, livret sponsoring...) mais ainsi sur des supports publics (Journal local, sites de la fédération de cyclisme...).

En cas d'opposition à ce droit à l'image, un courrier écrit devra être fourni lors de l'inscription.

20 : Les autorisation administrative

Cette manifestation a été déclarée par l'organisateur à la Préfecture de la Sarthe ainsi qu'à la Mairie de Saint Mars d'Outilly. Toutefois, par décision de la Préfecture ou de la Mairie, l'épreuve pourrait être annulée jusqu'à 48 Heures avant l'événement.

21 : Le protocole d'accueil COVID 19

Conditions particulières liées aux directives de la Fédération Française de Cyclisme et de la Préfecture de la Sarthe :

- Un parking participant et visiteur balisé à partir de la Mairie de Saint Mars d'Outilly.
Le site sera limité à 600 personnes et un fléchage sera mis en place afin de vous diriger jusqu'à l'entrée unique de l'événement.
- Un poste d'accueil et de contrôle sera en charge de l'application du protocole sanitaire : désinfection des mains, contrôle du pass sanitaire (participants et spectateurs), port du masque, enregistrement de l'identité et pause d'un bracelet d'identification.
- Sur l'ensemble du site : merci de respecter une distanciation de 1 mètre.
- Les regroupements de plus de 10 personnes seront interdits.
- Mise à disposition de différents points de désinfection.
- La désinfection des mains sera obligatoire à l'entrée et au pôle restauration.
- Tous les participants devront nettoyer leur emplacement et devront déposer leurs déchets dans les bennes prévues à cet effet. Nous vous rappelons aussi que le jet de bidon ou de papier sur le circuit est interdit.

En vue du contexte sanitaire actuel et suite à l'évolution de l'épidémie de COVID 19, la Préfecture de la Sarthe ou la Mairie de Saint Mars d'Outillé pourrait décider d'annuler l'événement par arrêté présidentiel. Dans le cas d'une annulation de cet ordre ou en cas de force majeure, l'organisateur s'engage à reverser la totalité des inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à n'importe quel moment en fonction de l'évolution des événements sanitaires ou réglementaires.

Toute nouvelle version de réglementation sera mise en ligne sur notre site.

En signant le règlement chaque responsable d'équipe déclare que par son inscription, tout participant assure avoir pris connaissance du règlement et s'engage à respecter celui-ci de la façon la plus stricte.

De plus, chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à quelques poursuites (pénales, civiles ou autres) que ce soit contre l'organisation.

Fait à :

Le :

Signature :



